

Résolution de MM. Olivier Norer, Bruno Martinelli, Alain Dupraz, Michel Ducret et Mme Monique Cahannes: «Fée électricité plutôt que fumée noire dans les rues commerçantes de notre centre-ville!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 9 novembre 2005)

RÉSOLUTION

Considérant:

- que les rues commerçantes du centre-ville (hypercentre), en particulier les Rues-Basses et la rue du Rhône, sont fréquentées par de nombreux piétons;
- que la circulation régulière, à n'importe quelle heure de la journée, de nombreux autobus diesels, même munis de filtres à particules, constitue malgré tout une atteinte à la santé des badauds et riverains;
- que de trop nombreux autres véhicules à moteur polluent ces rues lors de leurs livraisons matinales;
- qu'aucun centre commercial digne de ce nom n'oserait importuner de la sorte ses clients;
- que les véhicules à moteur thermique sont nettement plus bruyants et plus polluants que les véhicules à traction électrique (trolleybus, bus bimode, bus électrique ou autres véhicules sans émissions polluantes et bruyantes);
- que la hausse inexorable du prix des carburants fossiles va rendre le recours à d'autres énergies plus économique;
- que l'énergie électrique de traction peut être produite localement de manière écologique et que les Transports publics genevois (TPG) ont actuellement un contrat SIG Vitale bleu, garantissant l'origine hydraulique de l'électricité fournie par les Services industriels de Genève (SIG),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des TPG et de l'Etat afin que, dans l'intérêt des usagers et des clients du centre-ville, les bus diesels qui empruntent les rues commerçantes de l'hypercentre (rues de Cornavin, de Coutance, du Rhône et les Rues-Basses) soient remplacés, dans la plus large mesure possible, par des véhicules à traction électrique (trolleybus, bus bimode, bus électrique ou autres véhicules sans émissions polluantes et bruyantes);
- intervenir auprès des commerçants et des sociétés de livraison de la place afin de les inciter à convertir leur flotte de véhicules desservant l'hypercentre à la traction électrique ou en d'autres véhicules non polluants et non bruyants.